

Lancement du nouvel appel à projets national destiné aux communes et intercommunalités 2025 de la MILDECA



Priorité forte du Gouvernement et de la [MILDECA - mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#) [1], la lutte contre les stupéfiants est une préoccupation partagée par les élus, en première ligne face à la demande de sécurité et de tranquillité publique de leurs concitoyens.

Désormais les trafics de stupéfiants touchent tous les territoires, grandes villes et métropoles mais aussi territoires périurbains et même petites villes rurales. La **prévention de l'implication des plus jeunes** dans ces trafics constitue un défi majeur à relever par la construction d'un projet local de prévention, en **partenariat** étroit avec les acteurs institutionnels et associatifs et sous la coordination des préfetures.

## Pour candidater:

Les dossiers de candidature sont à déposer sur la [plateforme dédiée](#) [2].

Deux sessions sous forme de webinaires sont proposées pour mieux appréhender les enjeux et la construction des projets :

- le 13 janvier 2025 à 16h00
- le 3 février à 16h00

**Date limite de dépôt du dossier : Vendredi 14 mars 2025**

## Exception

Les projets de mobilisation et de prévention contre les drogues et les conduites addictives relevant d'une **autre thématique** que celle du présent appel à projets pourront être étudiés par la préfecture de département, permettant le cas échéant de mobiliser des moyens complémentaires de la part de la MILDECA.

**Téléchargez le guide :**



**Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives**

Paris, le 6 décembre 2024

## Appel à projets national à destination des communes et intercommunalités 2025

### Prévention de la participation des mineurs aux trafics de stupéfiants

#### CAHIER DES CHARGES

#### Autorité responsable de l'appel à projets

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)  
69 rue de Varenne, 75007 Paris

Date limite de candidature: 14 mars 2025

Dépôt des dossiers sur la plateforme « Démarches simplifiées » à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-collectivites-2025>

Pour toutes questions, contact :

Marie GIVERNAUD-FAVERJON, coordinatrice de l'action territoriale

[marie.faverjon@pm.gouv.fr](mailto:marie.faverjon@pm.gouv.fr)

Placée auprès du Premier ministre, la MILDECA est chargée d'animer et de coordonner l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. S'agissant d'une problématique impactant toute la société, à la croisée de nombreuses politiques publiques, mais aussi d'interventions privées, la MILDECA a également pour mission de susciter et d'accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des acteurs publics ou privés, en accordant des soutiens financiers ainsi que méthodologiques.

Le Gouvernement a fait de la lutte contre les trafics de stupéfiants une priorité de son action ; elle est par ailleurs une orientation forte la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 portée par la MILDECA. Initiée en 2020, l'expérimentation LIMITS (Limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants) a permis d'accompagner 3 territoires pour une durée de 3 ans (Loos, Sarcelles et Lille) pour construire, en partenariat étroit

**Poids :** 1.03 Mo

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]



## MILDECA

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Type d'actualites: [Information générale](#) [5]

Dates: Jeudi 12 décembre 2024 - 08:30

Thématiques: [Action sociale / Travail social](#) [6]

[Outils pédagogiques](#) [7]

[Collectivités / Etablissement public](#) [8]

[Jeunesse](#) [9]

Publié le 12 décembre 2024

**URL de la source (modifié le 12/12/2024 - 12:06):** <https://prev-radicalites.org/actualites-0/appe-l-projets-2025-prevenir-la-participation-des-mineurs-aux-trafics-de-stupefiants>

### Liens

[1] <https://www.drogues.gouv.fr/>

[2] <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-collectivites-2025>

[3] [https://prev-radicalites.org/sites/default/files/atoms/files/cahier\\_des\\_charges\\_aap\\_2025\\_1.pdf](https://prev-radicalites.org/sites/default/files/atoms/files/cahier_des_charges_aap_2025_1.pdf)

[4] <https://prev-radicalites.org/javascript%3A%3B>

[5] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/4316>

[6] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3678>

[7] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3674>

[8] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3676>

[9] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3686>